



NOTES:

- ⊗ LA HAUTEUR DE LA MAISON SE CALCUL À PARTIR DU SOL FINI EN FAÇADE DU BÂTIMENT JUSQU'À LA PARTIE LA PLUS HAUTE DU TOIT. CETTE HAUTEUR MAXIMALE EST DE 11,0 m
- ⊗ LE SOLAGE DOIT ÊTRE REMBLAYÉ À 50%.
- ⊗ LE DÉBLAI ET REMBLAI NE PEUT EXCÉDER 1,2 m DU TERRAIN NATUREL.



LOGO:

PROJET:

QUARTIER EXALT
PHASE 2

DESCRIPTION:

RUE B
CH 0+722,4
- TERRAIN #57

DATE: 2021-06-14

DESSIN: 21013-1-C-Sections

ÉCHELLE: 1:200

C-01
C-01



